



CFE-CGC/UNSA France Télécom - Orange

Adresse postale : 12 rue Saint Amand
75015 Paris

Tél : 01 40 45 53 23 - Fax : 01 40 45 51 57

E-mail : secretariat@cfecgc-ft-orange.org

Communiqué du 24 juin 2011

Actions gratuites : encore une opération financière pour garantir les résultats financiers aux actionnaires ?

L'opération de distribution d'actions gratuites aux personnels initiée par Didier Lombard en avril 2007 est venue à son terme le 26 avril 2011, date à partir de laquelle les personnels ont pu vendre librement les quelques 10 millions d'actions qui leur ont été attribuées (0,4% du capital). A l'époque ce dispositif avait eu comme objectif de dissimuler un plan de distribution de plus de 10 millions de stocks options pour les cadres dirigeants et de permettre la remontée d'un cours déjà malmené en faisant procéder à un rachat d'actions sur le marché.

Stéphane Richard lance un nouveau programme de distribution d'actions gratuites qui porte sur l'équivalent de 20 millions d'actions pour un montant de 300 millions d'euros. Le Conseil d'Administration l'a approuvé dans les grandes lignes le 23 mai dernier et validera les règlements et les salariés éligibles le 27 juillet 2011.

Ce programme vise à substituer du salaire en « prime variable » ...qui servira de variable d'ajustement aux résultats financiers !

La Loi fixant un délai incompressible de non-cessibilité d'au minimum de 4 ans (le délai de période dite d'acquisition est de deux ans au minimum et la durée minimale de l'obligation de conservation ne peut être inférieure à deux ans), la Direction de France Télécom a choisi ce délai.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS condamneront avec vigueur cette opération si elle se fait de nouveau par rachat d'actions et non par émission de nouvelles actions. Le niveau record des dividendes versés affaiblit déjà la capacité d'investissement de France Télécom. Il n'est pas acceptable d'imaginer que les fonds propres (ou l'endettement) de l'entreprise servent à financer une opération de rachat de titres, dut-elle servir à les attribuer aux personnels.

Une opération complexe à l'indicateur de déclenchement absurde...

Si l'opération en France a été simplifiée avec l'attribution de 133 euros par personne (au lieu d'un nombre dépendant de son niveau hiérarchique dans l'opération précédente), les conditions d'attribution « d'actions fantômes » transformées en prime le jour du débouclage de l'opération pour les personnels à l'étranger en fonction de critères de niveau de vie locale (certes liés au contexte fiscal) sont particulièrement complexes.

Les conditions sont :

- pour être éligible, d'être présents au 1^{er} juin et au 31 décembre 2013,
- pour que la distribution soit effective, que l'indicateur de « cash flow opérationnel » soit atteint...

L'atteinte de la condition de performance sera constatée sur la somme des années 2011, 2012 et 2013 au 31 décembre 2013 et annoncée avec les résultats du Groupe au T1 2014. L'indicateur retenu est le fameux « free cash flow », un indicateur qui se dégrade en cas d'augmentation des investissements (sic)

En cas de non atteinte de cet objectif, les charges de l'entreprise se trouveront diminuées de la valeur des actions gratuites, faisant automatique remonter le « free cash flow » et donc l'indicateur lui-même... La

rétribution des personnels sert donc de variable d'ajustement aux résultats annoncés aux marchés financiers... Surréaliste !

Si elles sont attribuées, les actions gratuites seront disponibles à la vente par le personnel le 27 juillet 2015.

Émettre des actions nouvelles plutôt que d'en racheter sur le marché pour servir les actions gratuites promises aux personnels

La dernière distribution de ce type a été réalisée en 2007 sous la présidence de Didier Lombard. Les quelques 10 millions actions nécessaires à l'attribution d'actions gratuites ont été achetées sur le marché au prix moyen de 20 €. Elles ont donc coûté plus de 210 millions d'euros alors qu'elles auraient pu être émises en augmentation de capital et donc sans coût pour l'entreprise - comme l'ADEAS et la CFE-CGC/UNSA l'avaient demandé à l'époque. Pour acheter ces actions, l'entreprise a dû accroître son endettement de 200 millions d'euros et par voie de conséquence payer les frais financiers en découlant.

Le prix de l'action le 25 avril 2007 était à la clôture de 20,96 euros. Quatre ans plus tard, le 21 avril 2011, il était à 15,4€. La valeur ayant baissé de plus de 25%, c'est plus de 50 millions d'euros qui ont été dépensés en pure perte par l'entreprise... soit 500 euros par salarié !

Puisque le rachat d'actions coûtait à l'entreprise et que l'entreprise voulait s'exonérer des charges liées au paiement d'un salaire, il aurait été plus avisé de verser les 200 millions en intéressement exceptionnel... les personnels y auraient assurément gagné.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS proposent que cette nouvelle opération fasse l'objet pour la partie qui concerne les véritables actions (environ 15 à 16 millions d'entre elles, soit 0,6 à 0,7% du capital) d'une émission d'actions nouvelles, qui permettra d'économiser le cash correspondant. L'ADEAS rappelle à ce propos que «si les financiers arguent toujours que le rachat d'actions sur le marché soutient le cours, l'expérience a montré que cela dure ce que durent les roses, ne nourrissant finalement que quelques spéculateurs avisés qui pisteront l'opération pour se délester de leurs actions au meilleur moment. »

Comme l'intéressement exceptionnel et les abondements dans le PERCO, l'attribution d'actions gratuites sont des outils qui variabilisent la rétribution des personnels. Alors que l'État, actionnaire principal de France Télécom, envisage d'octroyer de nouvelles rémunérations variables aux salariés des entreprises qui distribuent des dividendes, la CFE-CGC/UNSA revendique au contraire l'augmentation des salaires fixes, qui est la seule vraie reconnaissance de l'engagement professionnel des personnels, qui par ailleurs n'ont pas la main sur les stratégies décidées en haut lieu.

La CFE-CGC/UNSA et l'ADEAS rappellent que la baisse de l'endettement et la reprise des investissements passent par le renforcement des fonds propres et qu'elles s'opposent à tout programme de rachats d'actions sur le marché.

Contacts :

- Sébastien CROZIER, élu de la CFE-CGC/UNSA au Comité Central d'Entreprise de France Télécom (06 86 27 32 72) - sebastien.crozier@cfecgc-uns-ft-orange.org

- Pierre MORVILLE, Délégué Syndical Central CFE-CGC/UNSA de France Télécom-Orange (06 62 22 78 35) - pierre.morville@cfecgc-uns-ft-orange.org

Vous pouvez retrouver nos communiqués sur le site web de la CFE-CGC/UNSA France Télécom-Orange : <http://www.cfecgc-uns-ft-orange.org/communiqués-de-presse/>

A propos de l'ADEAS

L'ADEAS (Association pour la Défense de l'Épargne et de l'Actionnariat des Salariés de France Télécom-Orange) est une association loi 1901 créée pour représenter et défendre les intérêts de tous les personnels actionnaires du groupe France Télécom (salariés, fonctionnaires et retraités).

Les personnels détiennent en effet plus de 4% des actions de l'entreprise, constituant le second actionnaire derrière l'État, qui en détient 27%. Ils doivent faire valoir leurs droits à une juste part de la valeur qu'ils ont contribué à créer.

L'ADEAS est un organisme d'échanges d'idées entre personnels, retraités, actionnaires et représentants de la direction. Elle est force de propositions notamment pour ce qui relève du développement de l'actionariat et de l'épargne salariés, de la sauvegarde de l'entreprise et de ses emplois, et de la juste répartition des bénéfices entre travail et capital. Elle œuvre pour favoriser l'accès à l'actionariat salarié, et permettre à ces actionnaires « pas comme les autres » de contribuer au développement de l'entreprise comme à ses choix stratégiques.

Vous pouvez retrouver ses analyses et ses communiqués sur le blog : <http://www.adeas-ftgroup.org/>